

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 61 Date de Publicité: 24/09/13

Reçu en Préfecture le : 25/09/13

CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 23 septembre 2013 D-2013/541

Aujourd'hui 23 septembre 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents:

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALL.

Monsieur Joel SOLARI (présent jusqu'à 17h20), Monsieur Jean Charles BRON (présent jusqu'à 17h30), Madame Alexandra SIARRI (présente jusqu'à 18h45).

Excusés:

Monsieur Maxime SIBE, Madame Paola PLANTIER, Madame Béatrice DESAIGUES

Construction d'une crèche multi-accueil et d'un accueil familial au Grand-Parc. Désignation du lauréat du concours d'architecture. Signature du marché.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2012/441 du 24 septembre 2012, vous avez autorisé Monsieur le Maire à lancer un concours sur esquisse en vue de confier à un maître d'oeuvre privé la construction d'une crèche multi-accueil et d'un accueil familial au Grand-Parc à Bordeaux.

Selon les dispositions de l'article 70 du code des marchés publics, le jury a examiné les prestations rendues anonymes, a donné son avis motivé sur chacun des projets présentés lors de la séance du 26 juin 2013 et a procédé à un dialogue avec chacun des trois candidats au cours d'une séance qui a eu lieu le 12 juillet afin que ceux-ci précisent les projets au vu des questions soulevées.

Suite, d'une part, à l'analyse des projets et au dialogue qui a permis de clarifier certains aspects des projets présentés et, d'autre part, suite aux résultats des négociations qui ont été menées, nous vous proposons d'attribuer le marché au groupement GIET ARCHITECTURE/ARTECH INGENIERIE/INDDIGO/BERNARD BELISSEN/ATELIER DE PAYSAGE GASTEL-OOK et PEAU DAVID dans les conditions suivantes :

Taux de rémunération t	=	14.10	%
Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux Co	=	2 700 000,00	€ HT
Forfait provisoire de rémunération Co x t	=	380 700,00	€ HT
Montant total TTC		455 317.20	€ НТ

et pour les motifs suivants :

le projet présenté par cette équipe est le meilleur au regard des critères préalablement définis. En effet, il répond au mieux notamment aux exigences urbanistiques déterminées dans le programme et aux contraintes fonctionnelles présentes, offrant ainsi pour l'ensemble des futurs utilisateurs –usagers et agents- un espace de qualité.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au lauréat du concours et autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant en application de l'article 74-II du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, sous fonction 64 – article 2313.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 septembre 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE